



Frais de succession

Par louloutte73

Bonjour, ma mère est décédée le 20 janvier 2018 elle avait 96 ans, nous sommes 2 héritiers directs, âgés de 73 et 77 ans, elle possédait une maison, que nous voulons vendre ainsi que des terrains de campagne, le notaire nous a convoqué le 22 mars prochain pour l'évaluation des biens, je ne sais ce qu'il va se passer ? devons nous payer des frais ou avances? de plus elle était sous tutelle gérée par une tutrice et ne savons pas si elle avait de l'argent sur son compte bancaire, es ce que le notaire nous en informera?

Merci beaucoup pour votre réponse, avec mes respectueuses salutations

Louloutte73

Par alain1707

Besoin d'un conseil juridique, une aide juridique, question juridique, assistance ou consultation ? Posez-la à un de nos avocats ou un de nos juriste. C'est confidentiel

On vous offre un véritable engagement de qualité et au meilleur prix sur tout la France <http://conseils-avocat.fr> ou appelez le ?(+33) 09 75 12 84 50